
**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 20 février 2004
(convocation du 9 février 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Février Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. DUCHENE Michel	Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. ROUSSET Alain à Mme CARTRON Françoise	M. JOUVE Serge à M. JAULT Daniel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. LOTHAIRES Pierre à M. QUANCARD Joël
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain	M. MERCHERZ Jean à Mme WALRYCK Anne
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. DAVID Jean-Louis à M. VALADE Jacques	M. QUERON Robert à M. CANIVENC René
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique	Mme VIGNE Elisabeth à Mme TOUTON Elisabeth
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice	

Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 h 00)
Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 h 30)
Mme CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 15)
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 00)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - BORDEAUX - Assainissement primaire Eaux Pluviales -
Bassin de retenue Carreire - Appel d'offres - Autorisation**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre opérationnel de la mise en œuvre du programme d'équipements d'assainissement en eaux pluviales de lutte contre les inondations, notre établissement public prévoit de réaliser les travaux de construction d'un bassin de retenue destiné au stockage des eaux d'orage provenant des collecteurs « Peugeot » et « Ontines ».

Les études réalisées par la Communauté Urbaine de Bordeaux sur le complexe hydraulique formé par les anciens ruisseaux Peugeot, Devèze, Ontines, ont défini un ensemble d'équipements structurants destinés à palier l'insuffisance des réseaux existants. Sur la branche « Peugeot – Ontines », les secteurs sensibles se situent au niveau du CHR (point bas rue Léo Saignat) et à la jonction de ces deux ruisseaux canalisés.

Pour améliorer le fonctionnement hydraulique des ouvrages en place, la Communauté Urbaine de Bordeaux a prévu la réalisation sur cette branche d'un bassin de retenue destiné à écrêter le débit excédentaire. Cet ouvrage sera réalisé dans la partie nord de la cité Carreire, au carrefour des rues Eugène Jacquet et Albert Marquet.

Le présent appel d'offres concerne plus particulièrement la réalisation du bassin enterré et ses équipements électromécaniques nécessaires pour assurer la fonction de pompage.

Les caractéristiques principales de l'ouvrage sont les suivantes :

- volume de stockage : 40 000 m³
- diamètre intérieur de 42 mètres, profondeur de 30 mètres
- capacité de pompage de 4 m³/s (dont secours)
- locaux d'exploitation en superstructures (transformation et distribution électriques, trémie des pompes...) traités architecturalement.

Ainsi, il a été établi un dossier de consultation en forme d'appel d'offres ouvert avec variantes (consultable par les élus communautaires en application des dispositions des articles 21-21.12 et 21-21.13 du CGCT) en vue de la dévolution d'un marché de travaux de génie civil et de mise en place d'équipements électromécaniques, les réalisations étant réparties sur trois lots techniques :

Lot 1 : Fondations profondes
Lot 2 : Génie civil
Lot 3 : Equipements

Le coût prévisionnel des travaux est de 9 810 000 € TTC (avec une marge de tolérance de + 5 %) et le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 10 404 700 € TTC en valeur janvier 2003, réactualisée à 10 717 000 € TTC en valeur janvier 2004 (variation des indices des travaux publics). Ces dépenses seront imputées sur les budgets des exercices concernés, au titre du chapitre 23 – compte 2315 – fonction 8310 – C.R.B. O400 - programme PC06 .

Le délai d'exécution prévisionnel est estimé à 20 mois (y compris les essais des équipements).

Considérant son importance, la mise en concurrence inhérente à cet appel d'offres donnera lieu à une publicité au niveau européen.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offre ouvert, en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics.
- à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ou le groupement d'entreprises qui aura émis la proposition la mieux disante en réponse à cet appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel, à procéder à la recherche d'une entreprise, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié en application de l'article 59 du code des marchés publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-1-1^{er} alinéa dudit Code.
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 février 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
19 MARS 2004**

